

Les médias rwandais dénoncent une loi sur les caricatures

BBC Afrique, 30 septembre 2018 Les professionnels des medias affirment que la nouvelle loi va les empêcher de faire convenablement leur travail. Les législateurs rwandais considèrent comme une "humiliation" la publication de caricatures représentant une personnalité de l'Etat. [Caricature : Paul Kagame prêtant serment.]

La loi votée jeudi prévoit une peine de deux ans d'emprisonnement et une amende de plus de mille dollars US contre les contrevenants. Et la pénalité est double si la personnalité faisant l'objet de la caricature est un député ou un "haut responsable". Les journalistes et les autres acteurs des médias estiment que les sanctions prévues sont sévères. Les organisations de défense des droits de l'homme qui se sont élevés contre la mesure affirment que la liberté des médias au Rwanda est sévèrement restreinte. Selon les responsables de ces organisations, plusieurs journalistes ont été emprisonnés au Rwanda pour des délits de presse. L'un d'entre eux est porté disparu. D'autres journalistes ont pris le chemin de l'exil à cause des restrictions sur la liberté d'expression, mais ils continuent d'être harcelés et menacés par les autorités. On ne sait pas encore si la loi entrée en vigueur depuis jeudi prend en compte les publications sur les réseaux sociaux ou pas.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});